Baccalauréat Professionnel « Commercialisation et services en restauration »

publié le 02/02/2012

Descriptif :

Arrêté du 31-5-2011 - J.O. du 17-6-2011 publié au BO n°28 du 14 juillet 2011.

L'arrêté du 31-5-2011 - J.O. du 17-6-2011 publié au BO n°28 du 14 juillet 2011 porte création de la **spécialité « Commercialisation et Services en Restauration » du baccalauréat professionnel**.

Vous trouverez sur le site du CNDP la notice détaillée baccalauréat professionnel spécialité "commercialisation et services en restauration".

- Arrêté du 31 mai 2011 portant création de la spécialité commercialisation et services en restauration du baccalauréat professionnel (PDF, 22 ko)
  - Annexe I : Référentiels du diplôme (PDF, 347 ko)
  - Annexe II : Modalités de certification
  - Annexe III : Période de formation en milieu professionnel (PDF, 51 ko)
  - Annexe IV : Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités (PDF, 42 ko)
- Arrêté du 9 décembre 2011 relatif à l'épreuve de langue vivante du baccalauréat professionnel spécialité commercialisation et services en restauration et spécialité cuisine (PDF, 16 ko)

Vous trouverez ci-joint le **Référentiel - Spécialité Commercialisation et Services en Restauration - du baccalauréat professionnel**.

Document joint

Référentiel Bac Pro CSR (PDF de 554.4 ko)

Arrêté du 31 mai 2011.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.